

Rapport de la Commission des finances (août 2021)

Préavis municipal No 3/2021

Compétences financières de la Municipalité

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir ce lundi 9 août pour discuter du préavis N° 3/2021 relatif à une mise à jour des compétences financières de la Municipalité et de la Commission des finances. Cette dernière a reçu toutes les explications de MM. Gozel, Valet et Simond, représentants de la Municipalité, qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

La Commission a bien saisi le caractère "imprévisible", "exceptionnel" et "urgent" des dépenses dont il est question. Elle se rappelle l'affaire du sinistre de l'église de Sullens, en juillet 2018, dans laquelle il aurait été préférable que la Municipalité d'abord, puis la Commission des finances, aient des compétences financières immédiates. En effet, c'est, de manière extraordinaire, l'ECA qui avait dû avancer l'argent à la Commune pour régler les différentes factures des réparations.

D'autre part, de manière générale, la société évolue irrémédiablement, et les prix augmentent, pouvant, pour la réparation de certains dommages, facilement dépasser 60'000.- par cas. La Commission pense qu'il faudrait que notre fonctionnement à ce sujet suive cette évolution et soit également mis à jour.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2021 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Annette Corthay

Frank Dayen (président et rapporteur)

Eric Dubauloz

Henri Martin

Nicolas Valet